Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260308-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Extrait du registre des délibération du conseil municipal

Séance du 05 mars 2026
Délibération n°2026-03-08
Domaine d'intervention : 1.4
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six le cinq mars, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Françoise GUIZIOU, Madame Morgan LE GALL, Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE, Monsieur Baptiste DOLOU, Madame Chloé VELLY, Monsieur Xavier QUEMERE, Madame Anne LE FLOCH.

Madame Françoise GUIZIOU a donné procuration à Madame Edith PLOUZENNEC.
Madame Morgan LE GALL a donné procuration à Madame Célia NOVELLO.
Monsieur Baptiste DOLOU a donné procuration à Monsieur Sébastien CARIOU.
Madame Chloé VELLY a donné procuration à Madame Véronique PLOUHINEC.
Monsieur Xavier QUEMERE a donné procuration à Monsieur Pierre-Yves BIGER.
Madame Anne LE FLOCH a donné procuration à Monsieur Ronan LE QUEAU.

Madame Catherine LE FLOC'H a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Convention de mise à disposition du service DECLALOC – Téléservice de déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes

Quimper Bretagne Occidentale, dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation de la déclaration et de la collecte de la taxe de séjour, propose aux communes volontaires de son territoire la mise à disposition gracieuse d'un téléservice de déclaration préalable à l'activité des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes DECLALOC CERFA.

La convention de mise à disposition du service DECLALOC proposée par QBO est jointe à la note explicative de synthèse.

Le Conseil Municipal

VU le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Travaux et affaires générales » réunie le 19 février 2026 ;

Entendu l'exposé de Madame Véronique PLOUHINEC, adjointe au maire,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 26 ; contre : 0 ; abstention : 0) ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260308-DE

- **APPROUVE** la convention en annexe

- **AUTORISE** le maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Alain DECOURCHELLE